

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un du mois d'avril, le Conseil municipal de la Commune de POUILLY-les-NONAINS s'est réuni, en session ordinaire à 20 heures, sous la présidence de M. Eric MARTIN, Maire.

**Etaient présents :** M. Eric MARTIN, Maire, Mmes et MM MOUILLER Catherine, LAURENT Régis, GENOUX Maud, GIRARD Pierre-Alexandre, MAZZARIOL Christiane, COPPÉRE Jean-Michel, ROSSILLE Christiane, COMTE Eric, BURNOT Franck, GUARNERI Frédéric, MARTINEZ Jean-Sébastien, THIVEND Gaëlle, STECKEN Lorie, CHANTELOT Emilie, SYBELIN Gaëlle, CHAMBONNIÈRE Pierre.

**Absents excusés :** Mme RUSSIAS Catherine, pouvoir à Mme MAZZARIOL, FAYET Anthony, pouvoir à M. MARTINEZ

**Date de la convocation :** 15 avril 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201766-20260421-D202624-DE

**Secrétaire élu pour la séance :** M. BURNOT Franck

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/04/2026

**N° 2026- 24 OBJET : Désignation d'un conseiller en charge des questions de défense**

Vu le Code général des collectivités territoriales, article L. 2121,  
Considérant que conformément à la circulaire du 26 octobre 2001, chaque commune doit désigner, parmi les membres du conseil municipal, un correspondant défense.

Considérant que les correspondants défense remplissent une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Ils sont les acteurs de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région. Ils s'expriment sur l'actualité défense, le parcours citoyen, le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

Les correspondants « Défense » servent de relais d'information entre le Ministère de la Défense et les communes.

M. le Maire propose la candidature de M. LAURENT Régis, conseiller municipal.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- ✓ Décide de ne pas procéder au scrutin secret ;
- ✓ Désigne M. LAURENT Régis, conseiller municipal, correspondant défense de la commune ;

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Affiché et publié le lendemain.

Pour copie conforme : en Mairie le 22 avril 2026

Le Maire, Eric MARTIN

Franck BURNOT, secrétaire de séance,

